

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Stauffer*

Date de dépôt : 22 février 2012

Interpellation urgente écrite

Fondation des parkings: combien de contractuels frontaliers sont-ils engagés pour harceler les résidents genevois? Dites-nous la vérité! Donnez-nous tous les chiffres!

Mesdames et
Messieurs les députés,

La situation se dégrade fortement à la Fondation des parkings, qui harcèle les résidents genevois en infligeant une pluie d'amendes au moyen d'une armada de frontaliers qui exercent, de manière indue, cette tâche d'autorité. Face au tollé soulevé par le MCG, qui a dénoncé ce scandale, nos autorités étaient embarrassées. Des promesses ont été faites.

Personne ne peut imaginer que l'on aille chercher des contractuels à l'étranger, alors que Genève connaît de nombreux chômeurs. Pour se justifier, la Fondation a promis d'engager des chômeurs ou des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, dans le rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat relatif à la ratification du contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings portant sur le contrôle du stationnement pour les années 2011-2013, on peut lire ces considérations:

«Le MCG se dit d'emblée opposé à un contrat de prestations portant sur trois ans, car la gestion de la fondation n'est pas satisfaisante. Il rappelle que la fondation avait mandaté Manpower pour engager des agents contractuels, dont vingt-trois frontaliers, pour un montant de F200'000. Il affirme que les engagements de frontaliers auraient continué pour d'autres fonctions et aimerait avoir des détails sur ce point, que ce

soit dans le secteur administratif, du nettoyage ou de l'entretien. (...) Le MCG s'opposera donc à la durée de trois ans pour le prochain contrat de prestations. On lui répond qu'il a été décidé, dit et redit au Conseil de fondation que l'OCE se tient à disposition et que la Fondation doit engager ses collaborateurs au travers de l'OCE et non de Manpower. Une injonction forte a été donnée à la Fondation d'engager des chômeurs résidant à Genève, en passant par l'OCE et non par une autre entreprise, cela essentiellement pour des raisons de coût. (...)»

Mais les belles promesses rendent les fous joyeux.

Il nous a été rapporté que ladite Fondation continue à engager du personnel frontalier et les abus qui ont été dénoncés semblent se perpétuer, ce que nous ne pouvons tolérer.

Nous réclamons donc des comptes et voulons savoir toute la vérité, en particulier sur le nombre d'engagements de frontaliers par la Fondation des parkings, et ceci de façon détaillée pour chaque année.

Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que les automobilistes genevois soient verbalisés par des contractuels frontaliers, alors que des chômeurs nombreux pourraient faire ce travail.

Les résidents genevois ont le droit de travailler et le fait qu'ils soient écartés d'institutions publiques est intolérable.

Question :

Depuis le 1er janvier 2009 à ce jour, combien de travailleurs frontaliers ont-ils été engagés par la Fondation des parkings, avec les détails des dates d'engagement, du processus utilisé (annonces dans la presse, sur le site internet, mandataires, etc..)?